

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CE476

présenté par  
Mme Buffet

-----

#### ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 4.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le module d'évaluation de la qualité des sols prévu aujourd'hui à l'article 9 constitue une contrainte et des coûts supplémentaires. Afin de simplifier ce diagnostic, et conformément à l'engagement du Premier ministre, le présent amendement propose de supprimer le module d'évaluation de la qualité des sols au sein du diagnostic prévu.